

Fonds central des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2022



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics du
Fonds central des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Fonds central des Forces canadiennes** [l'«Organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 28 octobre 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds central des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie [note 4]	14 637 151	16 454 879
Intérêts courus et dividendes à recevoir [note 7]	173 552	183 737
Débiteurs [note 5]	104 849 103	84 505 448
Tranche des prêts-projets échéant à moins d'un an [note 6]	3 099 672	2 921 804
Charges payées d'avance	109 162	93 605
Total de l'actif à court terme	122 868 640	104 159 473
Prêts-projets à recevoir [note 6]	37 533 035	38 351 194
Placements de portefeuille [note 7]	208 222 313	195 411 244
Placements en actions [note 8]	18 117 500	18 329 542
	386 741 488	356 251 453
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 5]	66 520 155	41 970 156
Total du passif à court terme	66 520 155	41 970 156
Passif en fiducie [note 9]	159 543 900	159 564 393
Total du passif	226 064 055	201 534 549
Actif net	160 677 433	154 716 904
	386 741 488	356 251 453

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics :



Julie Peckham
Chef des services financiers

Fonds central des Forces canadiennes

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Produits		
Dividendes et intérêts	5 613 454	4 944 357
Gains réalisés sur les placements de portefeuille	8 729 106	7 218 067
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements de portefeuille	(1 541 676)	23 868 926
Intérêts sur les prêts-projets à recevoir	1 622 516	1 698 221
Gain (perte) lié(e) au Complexe Queensway [note 8]	224 372	(828 548)
Perte liée à la propriété de la rue Michael [note 8]	(436 414)	(423 298)
Frais de garantie de réassurance [note 10]	250 000	250 000
Frais d'administration du plan de crédit CANEX [note 11]	689 129	671 241
Autres	96 451	12 164
	15 246 938	37 411 130
Charges		
Gestion du FCFC	420 816	436 350
Intérêts versés aux bases, escadres, fonds, mess et fiducies [note 11]	6 555 725	5 262 075
Frais d'utilisation des SBMFC [note 11]	350 000	350 000
Services de placement	469 872	414 061
Autres	363 404	271 815
	8 159 817	6 734 301
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	7 087 121	30 676 829
Apports du FCFC [note 11]	(802 477)	—
Apport au Centre communautaire de Wainwright	(324 115)	(2 655 502)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5 960 529	28 021 327
Actif net au début de l'exercice	154 716 904	126 695 577
Actif net à la fin de l'exercice	160 677 433	154 716 904

Voir les notes ci-jointes

Fonds central des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5 960 529	28 021 327
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(7 187 430)	(31 086 993)
Perte (gain) lié(e) au Complexe Queensway	(224 372)	828 548
Perte liée à la propriété de la rue Michael	436 414	423 298
Radiation de prêts-projets	316 166	259 755
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	10 185	38 480
Débiteurs	(20 343 655)	445 988
Charges payées d'avance	(15 557)	39 001
Créditeurs et charges à payer	24 549 999	7 763 813
Passif en fiducie	(20 493)	12 871 362
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 481 786	19 604 579
Activités d'investissement		
Acquisition de placements de portefeuille	(60 443 086)	(80 828 784)
Produit de la cession de placements de portefeuille	54 819 447	75 845 946
Soldes de nouveaux prêts-projets accordés liés aux activités de fonctionnement	(2 653 105)	(344 334)
Remboursement de capital sur les prêts-projets	2 977 230	3 126 322
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 299 514)	(2 200 850)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 817 728)	17 403 729
Trésorerie au début de l'exercice	16 454 879	(948 850)
Trésorerie à la fin de l'exercice	14 637 151	16 454 879

Voir les notes ci-jointes

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

1. Nature des activités

Le Fonds central des Forces canadiennes [«FCFC» ou l'«Organisation»] a été établi par le chef d'état-major de la défense [«CEMD»] le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies à partir de fonds non publics [«FNP»] et de l'aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

Les Biens non publics [«BNP»], tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. L'Organisation relève de l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

À l'instar d'autres fonds non publics, le FCFC est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires, de la trésorerie détenue par les courtiers et de placements à court terme dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins à partir de la date d'achat, à moins qu'ils soient détenus à des fins d'investissements plutôt que de liquidité, auquel cas ils sont classés en tant que placements.

Placements de portefeuille et placements en actions

Les placements de portefeuille se composent de bons du Trésor, de fonds en gestion commune à revenu fixe, d'actions canadiennes et internationales, et de fonds en gestion commune dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier. Les placements de portefeuille sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les prix publiés sur des marchés actifs à la fin de l'exercice. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice considéré.

Les participations dans le Complexe Queensway et la propriété de la rue Michael sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges quant à ces participations est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net du FCFC pour l'exercice où l'excédent ou l'insuffisance se produit, ce qui entraîne respectivement une augmentation ou une diminution de la valeur du placement.

Comptabilisation des produits

Les dividendes, les intérêts et les frais d'administration du plan de crédit de CANEX sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des débiteurs, des prêts-projets et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers pour l'exercice visé.

Instruments financiers

Le FCFC évalue initialement ses actifs financiers créés ou acquis ainsi que ses passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le FCFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Le FCFC évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement, à l'exception des placements de portefeuille, qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

3. Modification de méthode comptable

Instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, divulgation es risques et autres modifications

Le 1^{er} avril 2021, le FCFC a adopté les modifications apportées au chapitre 3856 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Instruments financiers » [le « chapitre 3856 » ou la « norme »] publiées par le Conseil des normes comptables du Canada. Selon la norme modifiée, les dispositions relatives à l'évaluation des instruments financiers contractés entre apparentés ont été intégrées au chapitre 3856, plutôt que dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés » [le « chapitre 3840 »].

Le FCFC a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856 de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidences sur les états financiers du FCFC au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

4. Trésorerie

Le FCFC conserve de la trésorerie dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Les produits d'intérêts sur ces fonds sont comptabilisés comme des produits du FCFC. Le FCFC verse une somme aux fonds, aux fiducies et aux unités respectifs pour la trésorerie gérée en leur nom. Pour l'exercice 2022, comme en 2021, les fonds, des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées ont obtenu un taux d'intérêt fixe de 3 %. Les comptes en fiducie continuent d'obtenir un taux variable selon les soldes en trésorerie et les options retenues. Ces montants sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La Banque de Montréal est le principal fournisseur de services bancaires du FCFC. Toutefois, ce dernier détient aussi des comptes bancaires auprès d'autres institutions financières. Les comptes bancaires en position de découvert pour lesquels le FCFC n'a pas de droit juridiquement exécutoire de compensation au moyen d'autres soldes de trésorerie sont comptabilisés en tant que dette bancaire à l'état de la situation financière.

Le FCFC dispose d'une facilité de crédit d'exploitation de 20 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire [20 millions de dollars au taux préférentiel bancaire en 2021].

5. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Le FCFC assume et gère les débiteurs et les créditeurs et les charges à payer de toutes les activités des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes [« SBMFC »], des fonds, des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées, de CANEX, des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire [« Financière SISIP »] et des activités d'intérêt particulier.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Soldes des BNP		
CANEX	51 396 390	54 741 331
SBMFC	45 780 517	21 563 121
Fonds de bienfaisance des FAC [«FBFAC»]	137 730	121 093
Strathcona Trust	4 105	—
Financière SISIP	47 434	58 353
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	3 433 874	2 922 418
	100 800 050	79 406 316
Clients et autres débiteurs	4 607 593	5 623 293
	105 407 643	85 029 609
Moins la provision pour créances douteuses	558 540	524 161
	104 849 103	84 505 448

En ce qui concerne les débiteurs qui sont pris en charge pour CANEX, environ 49 millions de dollars [environ 52,4 millions de dollars en 2021] représentent des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et la différence représente des débiteurs. Les plans de crédits de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

Un montant de 387 927 \$ [644 122 \$ en 2021] de remises gouvernementales nettes au titre des taxes de vente est inclus dans les débiteurs.

Les créditeurs et les charges à payer sont composés des éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Soldes des BNP		
CANEX	4 773 743	5 588 080
SBMFC	3 123 010	5 179 370
FBFAC	121 510	39 463
Financière SISIP	45 023 902	19 625 429
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	1 905 220	1 401 656
	54 947 385	31 833 998
Fournisseurs et autres créditeurs	11 572 770	10 136 158
	66 520 155	41 970 156

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

6. Prêts-projets

Le FCFC consent des prêts non garantis aux entités des BNP liées aux entités des BNP afin de participer au financement de projets d'investissement. Le FCFC consent un crédit de fonds de roulement sans intérêt aux unités en opération de déploiement pour la durée de leur déploiement. Les modalités de remboursement vont de trois à 20 ans.

	2022 \$	2021 \$
Prêts portant intérêt [à 4 %]		
CANEX	40 223 241	40 425 009
Autres	409 466	837 686
Réinstallation	—	10 303
	40 632 707	41 272 998
Moins la tranche échéant à moins d'un an	3 099 672	2 921 804
	37 533 035	38 351 194

7. Placements de portefeuille

Les actifs excédentaires du FCFC sont conservés dans un fonds distinct. La valeur du fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice au cours duquel la variation se produit. Les actifs du fonds distinct sont investis conformément aux lignes directrices énoncées dans la politique de placement. Celle-ci comprend l'objectif de répartition des placements suivant : trésorerie et fonds à revenu fixe [20 % à 55 %], actions canadiennes [6 % à 26 %], actions internationales [22 % à 42 %], et titres du secteur des infrastructures placements alternatifs et secteur immobilier [0 % à 20 %]. La répartition réelle des fonds se présente comme suit :

	2022		2021	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Intérêts courus et dividendes à recevoir	173 552	173 552	183 737	183 737
Placements de portefeuille	208 222 313	183 121 484	195 411 244	168 768 739
	208 395 865	183 295 036	195 594 981	168 952 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 714 814	4 716 092	6 253 563	6 253 105
Fonds d'obligations canadiennes	71 398 890	78 405 864	62 653 529	64 340 784
Actions canadiennes	41 751 645	31 513 128	41 464 437	31 819 291
Actions internationales	56 930 420	37 481 041	55 688 527	36 146 495
Immobilier	22 232 462	21 079 679	19 983 384	20 672 636
Infrastructures et placements alternatifs	11 367 634	10 099 232	9 551 541	9 720 165
	208 395 865	183 295 036	195 594 981	168 952 476

Une tranche de 34,8 millions de dollars [33,6 millions de dollars en 2021] des placements à long terme est exposée aux fluctuations du dollar américain.

Les placements de portefeuille sont gérés à l'externe par Gestion d'actifs CIBC, CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

La trésorerie comprend des placements à court terme, incluant de la trésorerie et les titres à revenu fixe assortis d'échéances d'au plus 12 mois, détenus par des gestionnaires de placement à des fins de placement.

Le fonds d'obligations canadiennes a recours à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille afin d'accroître son rendement moyen tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les actions sont diversifiées et réparties entre des secteurs d'activité différents et des sociétés de tailles différentes.

8. Placements en actions

Les placements en actions sont composés des éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Participation dans le Complexe Queensway	14 419 525	14 195 153
Participation dans la propriété de la rue Michael	3 697 975	4 134 389
	18 117 500	18 329 542

Complexe Queensway

Le FCFC a fait l'acquisition du Complexe Queensway [le «complexe immobilier»] le 24 décembre 2009. Le complexe immobilier est situé aux 4200 et 4210, rue Labelle, ainsi qu'au 1223, rue Michael, à Ottawa, en Ontario. En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le complexe est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres FNP. Le complexe est géré à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2022 \$	2021 \$
Total de l'actif	41 493 352	43 015 741
Total du passif	27 073 826	28 820 588
Actif net	14 419 526	14 195 153

	2022 \$	2021 \$
Produits de location	8 447 948	9 021 570
Charges de location	8 223 575	9 850 118
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	224 373	(828 548)

	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 876 051	4 212 365
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 797 557)	(1 536 625)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 440 436)	(1 397 998)
	(361 942)	1 277 742

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

Propriété de la rue Michael

La propriété est située au 1209, rue Michael à Ottawa, en Ontario, et a été acquise le 24 décembre 2009. En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la propriété est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres FNP. La propriété est gérée à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2022 \$	2021 \$
Total de l'actif	3 897 848	4 150 838
Total du passif	199 873	16 449
Actif net	3 697 975	4 134 389
	2022 \$	2021 \$
Produits de location	77 295	84 462
Charges de location	513 709	507 760
Insuffisance des produits sur les charges	(436 414)	(423 298)
	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(110 122)	(227 178)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	34 364	(43 169)
	(75 758)	(270 347)

9. Passif en fiducie

Le FCFC maintient des actifs et des passifs au nom des entités apparentées suivantes [note 10] :

	2022 \$	2021 \$
Fonds des bases, escadres et unités, et mess	118 425 031	106 650 332
CANEX	8 341 303	7 565 786
SBMFC	3 150 371	(13 372 050)
FBFAC	18 971 149	19 611 282
Musées, fonds régimentaires et autres [Club des CMR du Canada]	33 535 837	22 482 322
Régime de retraite et avantages des FNP	14 714 874	26 164 959
Complexe Queensway et propriété de la rue Michael	2 460 179	4 775 883
Financière SISIP	(40 054 844)	(14 314 121)
	159 543 900	159 564 393

Le FCFC verse des intérêts sur le passif net en fiducie aux unités et aux fonds selon le taux préférentiel bancaire ou le taux de rendement des placements du FCFC.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

10. Frais de garantie de réassurance

Le FCFC a un passif éventuel d'un maximum de 100 millions de dollars de dollars dans le cadre des couvertures de réassurance de la Financière SISIP pour les efforts canadiens en temps de guerre. Les frais annuels sont de 0,25 % du montant de la garantie. Ces frais ont été comptabilisés à leur valeur d'échange, selon le montant convenu par les entités apparentées concernées [note 11].

11. Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte les SBMFC, CANEX, la Financière SISIP, le FBFAC, le Complexe Queensway, la propriété de la rue Michael, le Régime d'assurance collective des employés des FNP et le Régime collectif d'épargne-retraite des employés des FNP.

Le FCFC a reçu des frais d'administration de 689 129 \$ [671 241 \$ en 2021] liés aux plans de crédit achetés auprès de CANEX [voir la note 5].

Le FCFC a versé des intérêts de 6 555 725 \$ [5 262 075 \$ en 2021] aux entités des BNP [y compris les fonds des bases, escadres et unités, ainsi que les mess, musées et fiducies] qui détiennent des actions dans le compte bancaire centralisateur interne administré par le FCFC.

Les charges comprennent des redevances de 350 000 \$ [350 000 \$ en 2021] payées pour les services comptables rendus des SBMFC.

Au cours de l'exercice, les SBMFC ont reçu des apports de 802 477 \$ [néant en 2021] du FCFC pour appuyer les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral.

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont assorties de modalités de remboursement et, au moment de leur comptabilisation initiale, ont été comptabilisées au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de cet instrument, compte non tenu des paiements d'intérêts.

12. Passifs éventuels

Le FCFC, CANEX et la Financière SISIP [note 11], ont également fourni à la Banque de Montréal, une lettre de reconnaissance afin de financer tout manque de fonds pour le remboursement de la dette à long terme que doit effectuer le complexe immobilier. Au 31 mars 2022, cette dette à long terme s'élevait à 25 445 289 \$ [26 885 725 \$ en 2021].

13. Instruments financiers et gestion du risque

Le FCFC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques du FCFC à la date de l'état de la situation financière.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

Risque de change

Le FCFC est exposé au risque de change à l'égard de ses placements en monnaies étrangères, y compris les placements sous-jacents dans ses fonds de placement libellés en monnaies étrangères, en raison des fluctuations de la valeur relative des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le FCFC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses prêts-projets et de ses placements à court terme, y compris les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le FCFC est exposé au risque de taux d'intérêt attribuable à ses instruments financiers à court terme assortis d'un taux d'intérêt fixe, comprenant notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le fonds d'obligations canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché est attribuable aux placements en actions que contient le portefeuille de placement. Le FCFC est exposé à des pertes en raison des fluctuations sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créditeurs et charges à payer, ainsi que son passif en fiducie. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Le FCFC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de couvrir ses dépenses.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La direction estime qu'il n'existe pas de facteurs de risque de prix autre important.